

Les patients nous montrent la voie

Claudine Leuthold

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) est entrée en vigueur en avril dernier. Les patients y sont largement favorables, ce qui doit inciter l'ensemble des professionnels de la santé et des institutions à se lancer résolument dans la cybersanté. Les pharmaciens, qui sont 79% à soutenir le DEP, sont prêts.

Aujourd'hui, Internet et les réseaux sociaux sont devenus les sources d'information principales pour les thèmes de santé. Et le smartphone, toujours à portée de main, est la solution de premier recours pour toute question en la matière. La demande de solutions digitales est donc de plus en plus forte et le nombre d'applications mobiles dans le domaine de la santé ne cesse de croître. Mais le public souhaite aller encore plus loin, veut pouvoir être directement en contact avec son médecin, souhaite adresser une ordonnance à sa pharmacie par mail, prendre rendez-vous en ligne, etc. Et in fine bénéficier d'une prise en charge personnalisée.

Une telle vague de fond doit inciter les professionnels de la santé à s'impli-

quer activement et rapidement dans la mise en œuvre d'une véritable cybersanté. Sous peine de laisser le champ libre aux géants du Big Data et de s'exposer aux risques d'ubérisation. Les cantons ont également un rôle déterminant à jouer. Ils doivent adapter leurs législations au regard de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), qui est entrée officiellement en vigueur le 15 avril 2017, et aussi investir financièrement dans des projets concrets en impliquant étroitement les professionnels de la santé.

«Le changement radical de notre millénaire»

Alors oui, l'heure de la cybersanté a bel et bien sonné, et pas seulement parce que le Conseil fédéral l'a décidé» [1, 2]. Le numérique représente «le» changement radical de notre millénaire, assure Xavier Comtesse sur son blog [3]. «Aujourd'hui, le numérique dans la santé n'est plus une simple perspective, mais bel et bien une réalité», déclare pour sa part Jacques Lucas, vice-président du Conseil Français de l'Ordre des médecins [4].

Pour autant, la prise de conscience tarde du côté de certains acteurs de notre système de santé. Plusieurs professions et institutions ont toutefois déjà mis en place des stratégies de digitalisation de leurs données de santé avec la volonté de communiquer avec les autres soignants impliqués dans la chaîne de soins autour du patient.

Une majorité de citoyens prêts à ouvrir un DEP

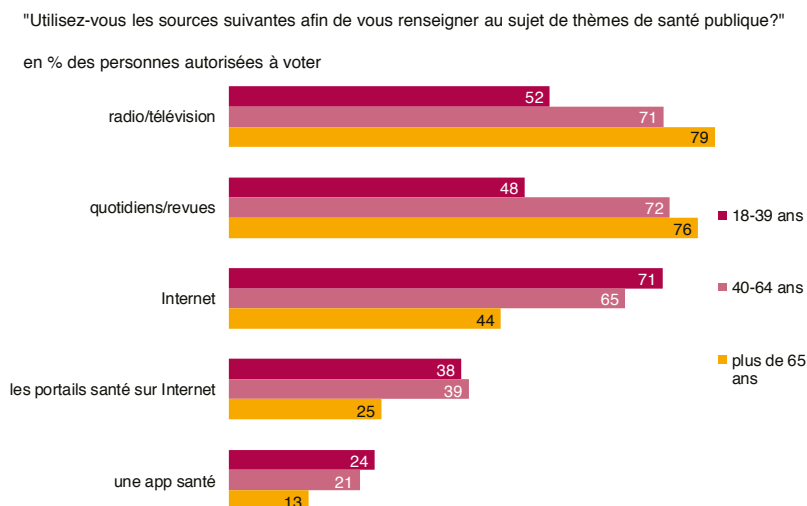
Bonne nouvelle, une majorité des citoyens (56%) est maintenant disposée à ouvrir un dossier électronique du patient (DEP). C'est la première fois depuis que le Baromètre de la cybersanté suisse a été lancé. Un peu moins de la moitié (45%) se disent prêts à le faire eux-mêmes. Ils seraient encore plus nombreux à le faire (11% de plus) si un professionnel de la santé le leur proposait.

Plus des deux tiers (65%) des personnes qui déclarent vouloir ouvrir un DEP aimeraient le faire chez leur médecin de famille. Or ce sont justement ceux qui expriment le plus de réserves vis-à-vis de la cybersanté en général et du DEP en particulier, invoquant en particulier des risques en matière de protection des données de leurs patients. Contrairement aux médecins, les pharmaciens se montrent beaucoup plus favorables (79% favorables et plutôt favorables). C'est donc pour eux une opportunité de proposer à leurs clients l'ouverture du DEP à la pharmacie.

42% des médecins pas intéressés

Si les professionnels de santé sont plus sensibilisés au thème de la cybersanté que par le passé, ils ne perçoivent pas encore toujours très bien de quoi il s'agit concrètement. Dans leur ensemble, ils connaissent l'existence de projets cantonaux ou régionaux et disent s'y intéresser. Mais un pourcentage important de médecins interrogés ne s'y intéressent toujours pas (42%) ou déclarent ne pas être au courant des projets en cours (22%), comme le montre le graphique 2. Quoi

Graphique 1. Tendances concernant l'utilisation des sources d'information sur des thèmes de santé.



© gfs.bern, Opinion publique sur la cybersanté, janvier 2017 (N = 1206)

qu'il en soit, des efforts doivent aussi être entrepris pour mieux informer les pharmaciens, les motiver et les impliquer.

Au niveau de chaque association professionnelle, la mise en place d'une stratégie eHealth est absolument nécessaire, afin de planifier les changements à mettre en place dans les processus de soins induits par le virage digital. Tout comme est indispensable la mise en place le plus rapidement possible de formations spécifiques pour les pharmaciens, tant au niveau de la formation initiale que continue.

Parler le même langage

La mise en place de standards communs en matière de cybersanté est en cours pour les échanges de données dans le cadre du DEP. En parallèle, les professionnels de la santé devront absolument parler le même langage et donc utiliser des standards communs et reconnus. C'est notamment la tâche du groupe de travail interprofessionnel sur le dossier électronique du patient (GTIP-DEP), dont fait partie pharmaSuisse, d'élaborer ces formats d'échange et de permettre ainsi un échange facile, univoque et uniforme de données entre les systèmes informatiques des différents professionnels [5].

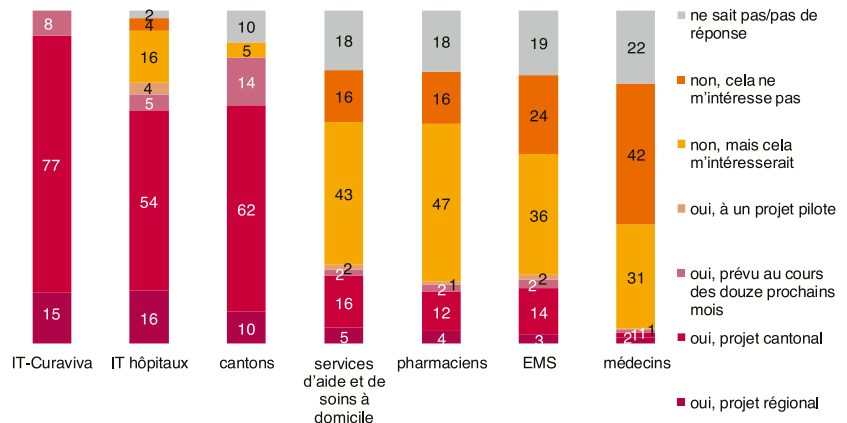
Changement dans la relation soignant-soigné

La relation médecin-patient, ou plus largement soignant-soigné, a complètement changé, passant en très peu de temps du modèle «paternaliste» au modèle «déli-bératif» dans lequel le patient devient partie prenante de sa prise en charge. En 2012 déjà, le cardiologue et généticien américain Eric Topol affirmait dans son livre «The creative destruction of medicine» que la vague numérique ne concernait pas seulement la digitalisation des dossiers des patients, mais qu'elle allait transformer en profondeur les processus et manières de travailler des professionnels de la santé. A la même époque, Philippe Galipon, un médecin français écrivait sur son blog «qu'il est nécessaire de «rebooter» la médecine actuelle (la vieille médecine). Le changement ne va pas se produire au sein de la communauté médicale mais va venir des patients!» [6].

Mais personne n'a encore réellement mesuré l'influence de ce changement sur la manière de travailler des professionnels. Même s'il va dans le sens d'une amélioration de la prise en charge du patient, ce changement rend le travail des soignants

Graphique 2. Comparaison régionale de la participation à des projets d'implémentation.

"Participez-vous à un projet régional ou cantonal d'implémentation de la cybersanté?" en % des médecins, IT hôpitaux, pharmaciens, EMS, cantons, IT Curaviva, services d'aide et de soins à domicile interrogés



© gfs.bern, Baromètre cybersanté suisse 2017, décembre 2016 – février 2017 (N cf. introduction)

concernés plus complexe en les obligeant à changer certains processus et à tenir compte de nouveaux paramètres [7].

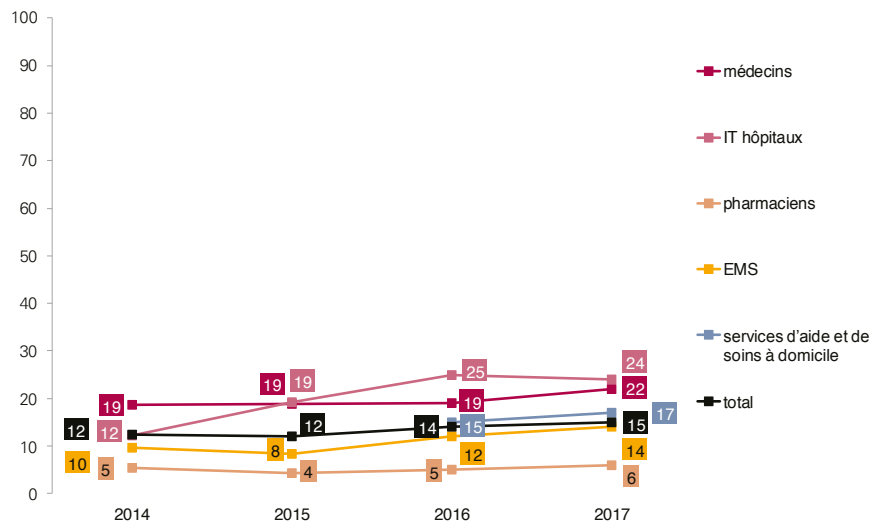
En Suisse, le Dr Jean Gabriel Jeannot, chef de projet santé digitale à la Policlinique médicale universitaire de Lausanne et grand défenseur de la cybersanté, note ce changement de paradigme [8], qui influence directement sur la relation entre le médecin et le patient. «L'arrivée d'internet a modifié ce rapport, l'enrichissant nettement, même si le corps médical n'en a pas toujours conscience. On tend davantage vers un partenariat que vers un

médecin qui détient tout le savoir.»

Antoine Geissbuhler, médecin-chef au Service de cybersanté et télémédecine des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), abonde: «Un patient mieux informé participe généralement plus activement à sa prise en charge et se responsabilise davantage.»

L'enjeu pour les professionnels de la santé est donc de voir la cybersanté comme une plus-value, comme un complément et non un remplacement de la relation patient-soignant. Au risque d'être complètement dépassés.

Graphique 3. Indice de mise en réseau avec des organisations et/ou des professionnels externes.

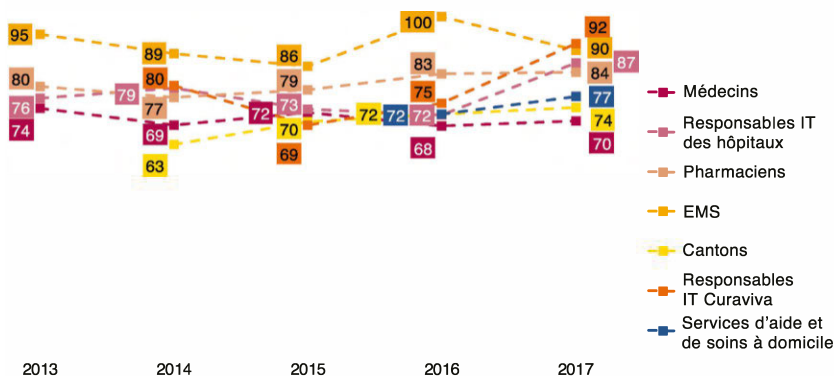


© gfs.bern, Baromètre cybersanté suisse 2017, décembre 2016 – février 2017 (N cf. introduction)

Graphique 4. Comparaison des avis concernant l'intégration de l'historique médicamenteux dans le DEP.

Soutenez-vous l'intégration dans le DEP de l'historique médicamenteux, indiquant tous les médicaments prescrits et remis, consultable par tous les professionnels impliqués dans le traitement depuis le lit du patient jusqu'à la pharmacie?

en % des médecins, responsables IT des hôpitaux, pharmaciens, EMS, cantons, responsables IT Curaviva, services d'aide et de soins à domicile interrogés.



© gfs.bern, Baromètre cybersantésuisse 2017, décembre 2016 –février 2017
(N cf. introduction)

Pression sur les fournisseurs informatiques

Les hôpitaux ont maintenant trois ans pour mettre en place le DEP. Les EMS et les maisons de naissance ont, quant à eux, un délai de cinq ans. Pour les cabinets médicaux, les pharmacies et les autres institutions de santé du secteur ambulatoire, cette mise en place est pour le moment facultative.

Mais une chose est sûre, pour accélérer l'introduction du dossier électronique du patient, les institutions et les professionnels ont besoin de leurs fournisseurs informatiques. Ces derniers sont, selon une des hypothèses de travail du huitième Baromètre de la cybersanté suisse 2017, le véritable moteur du changement pour le transfert vers le DEP. La pression pèse donc maintenant aussi sur les fournisseurs de systèmes primaires, jusque-là avant tout utilisés pour gérer la logistique, la facturation, le personnel, etc. Reste à savoir comment les nécessaires adaptations pourront être financées. Les utilisateurs seuls ne le pourront pas et il faudra donc trouver des solutions pragmatiques.

Les données de santé devront pouvoir être intégrées de façon simple et automatique dans les systèmes informatiques des professionnels de la santé. Des adaptateurs logiciels mis à la disposition des fabricants (comme par exemple le eHealth Connector) peuvent d'ores et déjà faciliter cette intégration [9].

Pharmaciens très informatisés mais pas très connectés

Toujours selon les résultats du dernier Baromètre de la cybersanté suisse, les pharmaciens ont beau être très informatisés, ils n'échangent pas pour autant beaucoup d'informations avec les autres acteurs. Quand ils le font, c'est surtout avec des confrères, et dans une moindre mesure avec des médecins et des structures de soins à domicile. Les informations échangées portent essentiellement sur les médicaments et sur des données administratives (voir graphique 3).

Méthodologie

Le Baromètre cybersanté suisse a pour objectif principal de faire le point sur l'état et l'évolution de la cybersanté en Suisse, avec comme priorité le DEP qui devrait être accessible pour les premiers patients à partir du deuxième semestre 2018 [9]. Il s'agit de la huitième édition depuis sa création. [11]

Le huitième Baromètre cybersanté suisse a de nouveau été réalisé par gfs.bern auprès de 537 médecins, 453 responsables d'établissements médico-sociaux, 411 pharmaciennes et pharmaciens, 173 membres des services d'aide et de soins à domicile, 83 responsables cybersanté des hôpitaux, 21 responsables cybersanté des cantons (sur 26) et 13 responsables d'associations cantonales de Curaviva.

Un sondage représentatif a en parallèle été effectué auprès de 1206 citoyens.

Pour permettre une analyse de la médication garantissant la sécurité du patient, les pharmaciens ont aussi besoin d'informations relatives à l'état de santé du patient ou encore des critères d'urgence tels que les allergies ou les contre-indications. Ces éléments cliniques devront pouvoir être communiqués par les médecins et être à l'avenir accessibles directement dans les systèmes informatiques des pharmacies.

Changement réjouissant

La digitalisation a commencé avec l'arrivée d'Internet en 1983, les premiers téléphones mobiles sont apparus peu après. L'informatique médicale est devenue une discipline à part entière et l'association américaine d'informatique médicale (AMIA) fête maintenant ses 30 ans. En trois décennies, les pratiques, les processus de travail et les comportements de la fois du public et des professionnels de la santé ont changé. C'est désormais notre quotidien, qu'on le veuille ou non. Alors autant se réjouir des nouvelles possibilités offertes par la cybersanté et des futures collaborations interprofessionnelles et avec les patients qu'elle permettra. ■

Références

- [1] «L'heure de la cybersanté a sonné», Bilan, 27.10.2014, www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/lheure-de-cybersante-sonne
- [2] «La cybersanté – la question n'est pas de savoir s'il faut l'utiliser, mais quand?», OMS, www.euro.who.int/fr/media-centre/sections/press-releases/2016/03/e-health-when-not-if
- [3] blogs.letemps.ch/xavier-comtesse/category/sante-digitale/
- [4] «Le numérique doit être intégré dans la relation patient-médecin», 9.03.2017, lecrip.org
- [5] www.e-health-suisse.ch/fr/technique-semantique/interoperabilite-semantique/formats-dechange.html
- [6] www.atoute.org/n/forum/showthread.php?t=148794
- [7] Réorganisation spatiale de l'hôpital neuchâtelois (HNE), rapport de COPL, www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/hopitaux-institutions/Documents/ReorgSpat_RapportComite-Pilotage_20160707.pdf
- [8] www.generations-plus.ch/?q=magazine/sant%C3%A9forme/se-soigner/les-suissees-adorent-consulter-%C2%ABdr-internet%C2%BB
- [9] Rapport explicatif concernant l'ordonnance sur le dossier électronique du patient (ODEP), 22.03.2016, www.admin.ch/ch/fr/gg/cc/documents/2730/07_FR_EPDV_Erl.pdf
- [10] Communiqué de presse de l'OFSP, 22.03.2017, www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-66071.html
- [11] Rapports disponibles sur www.infosocietydays.ch/index.php?apid=503931